

Command 3
1925

157

McGILL
UNIVER-
SITY ~
LIBRARY



COMPLAINTE

*Sur la fin malheureuse d'une jeune
fille qui a détruit son enfant.*

AIR : de Judith.

Pour entendre ma triste fin, venez des
quatre coins du monde. J'ai trop aimé
un libertin, la nature frémit et gronde; je
n'écoutais pas mes parens, mais aujour-
d'hui je m'en repens.

J'ai quitté souvent la maison, sans
écouter ma tendre mère: je fuyais les
sages leçons que me faisait mon père.
Mon crime fait horreur, écoutez ma
grande noirceur.

J'avais le cœur plein de détours, et
j'avais l'âme libertine; le jeu, le vin, le bal
et l'amour, me conduisent à la guillotine.
Jeunesse, écoutez le récit où la débauche
me conduit.

Je deviens grosse d'un enfant, et je recelai ma grossesse, j'ai commis un crime bien grand, écoutez tous, brave jeunesse, aussitôt que l'enfant fut né, à la mort il fut condamné.

Mon amant a pris son couteau, égorgeant l'enfant sans mystère, et puis l'a coupé par morceaux, ainsi qu'un barbare de père, au pied d'un arbre l'a porté, où l'innocent fut enterré.

Le lendemain de grand matin, je fus plus marâtre que mère, déterrer l'enfant du jardin, alors je fus bien sanguinaire, et par mon criminel moyen, j'ai donné l'enfant au chien.

Peut-on voir plus grande noirceur, une pareille barbarie? mon crime fait frémir d'horreur; peut-on voir une plus grande infamie! Non, non, jamais dessous le ciel on ne vit un coup si cruel.

Le même jour dans la maison, le chien accourant sous la table, à sa gueule apporte un caisson du pauvre enfant misérable. En voyant cette cruauté, à l'instant je fus visitée.

Puis après la municipalité arrive au logis de mon père; j'avoue et je suis arrêtée avec mon amant téméraire. Nous fûmes conduits au cachot, où je pousse mille sanglots.

Avec mon amant criminel, vivant dans le libertinage, quand je commis ce coup cruel, je n'avais que dix-huit ans d'âge. La loi va punir mes forfaits, et l'on instruit notre procès.

Tous deux à la peine de mort, la loi justement nous condamne, voilà notre malheureux sort, priez, mes frères, pour notre âme. Nous méritons punition, pour une pareille action.

Prenez conseils de vos parens, et fuyez le libertinage, faites tout leur contentement, soyez prudens et soyez sages; n'écoutez jamais votre cœur, fuyez un pareil malheur.

Vous me voyez sur l'échafaud, grand Dieu, pardonnez-moi mon crime. Jeunesse, priez le Très-Haut, ne suivez jamais mon abyme, ou vous périrez comme moi, hélas ! au glaive de la loi.

COMPLAINTE NOUVELLE.

Sur l'air du Maréchal de Saxe.

Accourez, brave jeunesse, venez voir ma triste fin, ayant le cœur libertin, cela cause ma tristesse, j'ai suivi ma volonté, mauvaise vie j'ai menée.

De famille protestante, je suis née du bourg Saint-Jean, j'avais de fort bons parens; mais ma vie trop errante, elle me fit faire déshonneur, qui occasionne mon malheur.

J'ai perdu mes père et mère, et avant l'âge de dix ans, j'ai mené depuis ce temps une vie très-volontaire, fréquentant des libertins, commettant des larcins.

J'avais un tuteur aimable; par un jour de carnaval, je rencontrai allant au bal un libertin, misérable! il m'a fait la proposition de m'habiller en garçon.

Dans le dessein de mal faire, là

je suivis ces attrait, peu-à-peu, je me satisfaisais, croyant bien me satisfaire, et dans une grande fureur je trouve fortune ailleurs.

A cinquante lieues de France éloignée de mon pays, la marquise de Turquie et son époux, sans doute me dirent: vous resterez au château, vous vivrez plus en repos.

Là je fus un peu docile, on me questionnait souvent, je leur répondais poliment, je ne connais point ma fille, protestante je suis née, j'ai toujours voyagé.

Le comte aussi la marquise, répondirent à l'instant: bien mon enfant il faut que l'on vous baptise, car on pourrait bien ignorer si vous êtes baptisée.

L'on me rendit catholique, je fus nommée Jaques Certain, j'eus pour marraine et parrain, cette marquise de mérite, avec monsieur son

mari, c'est le comte de Turquie.

L'on me fournit une somme considérable en argent, puis je partis maintenant en droiture, je fus à Rome, et demandai à souper à l'auberge, pour y coucher.

Je fis rencontre d'un prêtre, à l'auberge pour y loger avec lui je conversai, étant muni de ses lettres et d'autres, ses bons papiers je songeai de lui voler.

Un jour nous étions très-lassés, nous demandâmes à souper, dans la chambre renfermés tout aussitôt, je m'apprêtai à lui faire un tour de Juif, et lui donnai un endormi.

N'étant point vue de personne, je l'endormis subtilement, puis je lui pris son argent qui est un forfait énorme, ses papiers de voyageur je partis, oh! quelle horreur!

Puis je partis maintenant, traversant les bois et les campagnes,

en droiture je fus loger chez un
vieillard de Curé.

Je lui fis bien des mensonges
dans ma conversation, je lui fis voir
mes papiers, mais dans l'abyme je
me plonge, je lui fis voir mes pa-
piers et la messe j'ai célébrée.

Là je servis de vicaire pendant
six mois accomplis, j'avais peur
d'être surprise, ne sachant plus
comment faire je demandai mes
papiers, car je voulais m'en aller.

Le Curé plein de tendresse, me
dit : pourquoi donc partir ? me
voyant près de mourir, ma cure je
vous la laisse, donnez-moi donc le
sujet, je vous promets la laisserai.

Monsieur, je suis une fille sous
l'habit d'un garçon, je quitte votre
maison pour aller voir ma famille,
rendz-moi donc mes papiers, ou
malheur va arriver.

Le Curé d'un ton sévère, me

dit : non vous n'aurez pas vos papiers, n'en doutez pas, ou bien craignez ma colère, je vous abandonne à votre triste sort.

Ah! que je suis téméraire je lui enfonce un poignard, le frappant de toute part, ô cruelle meurtrière, et dans ma grande furie je lui ai ôté la vie.

Le bon Cuié honorable, son sang coulait par ruisseau, je l'ai réduit au tombeau, ne susi-je pas exécrationnable; j'ai brisé, j'ai ravagé pour y trouver mes papiers.

Les messieurs de la justice, ah! m'ayant prise sur les faits, ont instruit mon procès dessus ma vie malhonnête, sitôt l'on me condamna dans la prison du Sénat.

L'on prononça ma sentence, ensuite je fus condamnée d'avoir le poignet coupé et faire amende honorable, et d'être guillotinée, après la sentence prononcée.

X

PN 970

C 59

1800

